



**L'ASA d'Aix en Provence** est ravis de vous  
accueillir sur le  
**21<sup>ème</sup> Rallye régional MISTRAL et le  
5<sup>ème</sup> rallye MISTRAL V.H.C.**

Tout est mis en œuvre pour que vous passiez un agréable séjour sportif parmi nous.

Cette année, grâce à l'accord des mairies des communes traversées par le rallye, nous pouvons de nouveau vous proposer de participer à **un des rares Rallyes Midi / Minuit de la région.**

Pour éviter tout reproche des riverains, nous vous demandons de les respecter car

**L'AVENIR DU RALLYE MISTRAL**  
**dépend du bon déroulement des**  
**reconnaisances.**

En accord avec les communes, **la vitesse sera limitée à 50 km/heure sur les routes des ES, et à 30 km/heure dans les agglomérations ou les habitations.**

De nombreux contrôles seront effectués par les juges du fait, ainsi que par la gendarmerie. En sus des procès verbaux éventuels, des sanctions sportives, pouvant aller jusqu'à la mise **hors course** (refus de départ), sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

**Comptant sincèrement sur votre compréhension,**

A bientôt,

Et bon Rallye.